



16ème législature

| | | |
|--|---|--|
| Question N° : 375 | De M. Éric Woerth (Renaissance - Oise) | Question orale sans débat |
| Ministère interrogé > Santé et prévention | | Ministère attributaire > Santé et prévention |
| Rubrique > professions de santé | Tête d'analyse > Nombre d'infirmiers inscrits à Pôle emploi | Analyse > Nombre d'infirmiers inscrits à Pôle emploi. |
| Question publiée au JO le : 06/06/2023 Réponse publiée au JO le : 14/06/2023 page : 5772 | | |

Texte de la question

M. Éric Woerth appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur le nombre d'infirmières et d'infirmiers inscrits à Pôle emploi dans la région Hauts-de-France dans un contexte de manque de personnels de santé et de très fort besoin de recrutement. En effet, fin mars, 1 608 demandeurs d'emploi étaient inscrits à Pôle emploi dans les Hauts-de-France pour le métier d'infirmier toutes catégories confondues alors que 3 080 projets de recrutements étaient envisagés dans la région pour l'année 2023 (chiffres de la dernière enquête annuelle « Besoin en Main-d'Œuvre » administrée chaque année par l'institut CRÉDOC auprès de l'ensemble des entreprises et recruteurs - Avril 2023). Aussi il aimerait savoir comment il explique ce phénomène et avoir des précisions sur ce qui est envisagé pour réguler cette inadéquation entre l'offre et la demande de personnels de santé.

Texte de la réponse

INFIRMIERS INSCRITS À PÔLE EMPLOI

Mme la présidente. La parole est à M. Éric Woerth, pour exposer sa question, n° 375, relative aux infirmiers inscrits à Pôle emploi.

M. Éric Woerth. Ma question, à laquelle Philippe Juvin pourrait d'ailleurs peut-être répondre, est assez précise. J'ai constaté que 1 608 demandeurs d'emploi exerçant le métier d'infirmier sont inscrits à Pôle emploi dans ma région des Hauts-de-France alors que, dans le même temps, 3 080 postes sont à pourvoir pour cette même profession. Il existe donc un décalage assez net montrant que le lien entre la demande et l'offre d'emploi ne fonctionne pas.

Je précise que la situation est la même à l'échelle nationale. En effet, 21 480 infirmiers sont inscrits à Pôle emploi dans toute la France, alors qu'on dénombre 44 970 projets de recrutement pour ce métier. Je souhaiterais donc savoir comment vous expliquez ce mystère.

Il existe bien sûr des pistes de réflexion. Certains infirmiers inscrits à Pôle emploi n'ont probablement plus envie d'exercer ce métier. La crise sanitaire est passée par là et certaines personnes sont certainement éreintées d'avoir accompli ce travail difficile, sachant que celui-ci n'est peut-être pas assez attractif en matière de rémunération ou de conditions de travail.

J'ai interrogé Pôle emploi, qui accomplit sa mission et s'efforce de recenser les demandes et les offres d'emploi pour ce métier si important et terriblement nécessaire. Nos concitoyens ont des besoins considérables dans le domaine de la santé, et je n'évoque même pas la problématique des médecins. Je répète donc ma question : comment expliquez-vous ce décalage entre le nombre d'infirmiers au chômage et nos difficultés à en recruter ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme Sylvie Retailleau, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. François Braun, ministre des solidarités et de la santé, regrette de ne pouvoir être présent ce matin et m'a demandé de vous fournir les éléments de réponse suivants.

Comme vous, le Gouvernement souhaite que toutes les chances soient saisies pour que les postes disponibles dans les établissements sanitaires mais aussi médico-sociaux soient pourvus. À la fin avril 2023, 1 594 infirmiers étaient effectivement inscrits à Pôle emploi dans les Hauts-de-France, toutes catégories confondues.

Ce chiffre, en baisse de 14 % sur un an, se décompose de la manière suivante. D'abord, 779 de ces infirmiers inscrits à Pôle emploi ont exercé une activité, de courte ou de longue durée, au cours du mois de mars. Ces personnes correspondent aux demandeurs d'emploi des catégories B, C et E : il s'agit d'infirmiers salariés ou libéraux exerçant à temps partiel ou effectuant des remplacements. Ensuite, 255 infirmiers étaient en formation ou en arrêt maladie. Enfin, 560 de ces personnes étaient immédiatement disponibles, n'ayant exercé aucune activité professionnelle en mars : ce sont les demandeurs d'emploi de la catégorie A.

Ces 560 infirmiers qui étaient en avril immédiatement disponibles représentent 1 % de l'ensemble des infirmiers diplômés exerçant dans la région des Hauts-de-France. L'enjeu qui se présente à nous est de renforcer l'attractivité des postes afin que ces personnes, quel que soit leur degré d'avancement dans leur carrière, rejoignent le métier.

Au niveau local, depuis 2020, l'ARS – Agence régionale de santé – et Pôle emploi entretiennent une collaboration étroite et mènent des actions concrètes, en organisant des webinaires thématiques et des rencontres entre employeurs et demandeurs d'emploi, et en élaborant des revues avec les Ifsi – instituts de formation en soins infirmiers.

Au niveau national, un plan d'attractivité et de fidélisation a été spécifiquement conçu pour les personnels infirmiers. À cet égard, François Braun a annoncé, le 26 mai dernier, le lancement de travaux pour la refondation et la transformation globale du métier d'infirmier autour de trois axes : les compétences, la formation et les carrières. Ces travaux doivent aboutir pour la rentrée de septembre 2024.

Vous constatez donc que le Gouvernement se mobilise pour donner envie à un plus grand nombre d'infirmiers de rejoindre ce beau métier, et je puis vous assurer que l'enseignement supérieur est associé à cette démarche, afin que les formations débouchent toutes sur un emploi.

Mme la présidente. La parole est à M. Éric Woerth.

M. Éric Woerth. Je prends bonne note de ces réponses qui, je n'en doute pas, sont pertinentes. Cela étant, 1 % de travailleurs au chômage, ce n'est pas rien lorsqu'il s'agit d'un métier en tension – même si je sais que des questions de mobilité se posent également : les postes vacants ne se situent pas nécessairement là où résident les infirmiers qui en recherchent un. Il convient de s'employer à réduire au maximum le nombre de demandeurs d'emploi dans les métiers en tension, ce qui vaut aussi pour les travailleurs à temps partiel. En effet, exercer plusieurs temps partiels peut être utile et nombre d'établissements ne recrutent pas que des temps pleins.



Je ne dis pas que le Gouvernement n'agit pas, mais l'ensemble des acteurs doivent être mobilisés, depuis Pôle emploi jusqu'aux établissements de formation. Il faut parler avec les demandeurs d'emploi, les convoquer, les rencontrer, pour essayer de mieux comprendre la situation et de réduire la tension insupportable qui existe actuellement sur le système de soins.